

Nouveaux moyens d'enseignement

Question

De nouveaux moyens d'enseignement de la lecture sont en test dans certaines classes de 1^{re} année de notre canton et seront bientôt rendus obligatoires afin de répondre au besoin d'harmonisation entre les cantons romands.

Jusqu'à ce jour, il a toujours été permis aux enseignantes et enseignants de notre canton d'utiliser d'autres supports d'apprentissage de lecture. Or, ceci ne sera plus le cas, bien que certaines expériences aient montré des résultats plus que positifs en utilisant une méthode syllabique, en complément du moyen officiel utilisant une méthode « globale ».

Entre autre, des enseignantes et enseignants utilisent « Bien lire aimer lire » méthode phonétique et gestuelle élaborée par Suzanne Borel-Maisonny en 1962 (déjà la 30^e édition en 1997).

Des enseignantes et des enseignants utilisent volontairement une méthode syllabique afin d'amener chaque enfant, au moyen d'un apprentissage très progressif, à devenir un futur lecteur expert ; des avantages certains sont reconnus à l'utilisation de cette méthode :

- une structuration très claire des apprentissages et une base solide pour tous les élèves, aussi pour ceux qui sont en difficultés ;
- associé au son et à la graphie des lettres et des phonèmes, le geste entraîne facilité, exactitude, rapidité de la lecture et, très rapidement, compréhension de la phrase lue. Le geste est à la fois le soutien et le propulseur de l'activité intellectuelle ;
- elle s'est révélée, très vite, particulièrement adaptée à un apprentissage collectif normal de la lecture qui présente, contrairement à d'autres méthodes, le très gros avantage de prévenir les troubles dyslexiques ;
- le lien est direct entre l'orthographe et la lecture ;
- le choix de compléter la méthode officielle d'apprentissage de la lecture est un choix réfléchi et basé sur de nombreuses années d'expérience ;
- des études ont démontré que le cerveau fonctionne par analyse et non pas par mémorisation d'images (le mot n'est pas une image) ;
- beaucoup d'écoles sont en projet et travaillent la lecture en tenant compte des besoins de leurs élèves.

Interpellée, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Pour quelles raisons seul le nouveau moyen dit « global » pourra être utilisé ?
2. Il semble qu'il ne sera plus permis, officiellement, d'utiliser un moyen selon le choix de l'enseignant. Si cela est avéré, quelles sont les raisons de cette décision ? Le Conseil d'Etat serait-il prêt à permettre aux enseignants de pouvoir utiliser, comme cela se fait actuellement, un autre moyen d'apprentissage de la lecture, ceci officiellement donc en finançant l'achat de ce moyen ?
3. Depuis l'introduction de la méthode de lecture globale, quelles sont les évaluations faites entre les classes qui ont utilisé uniquement la méthode globale et celles qui ont eu un apprentissage de la lecture avec une méthode syllabique et/ou gestuelle ? Quels en sont les résultats ?

Fribourg, le 14 juillet 2009

Réponse du Conseil d'Etat

Deux moyens officiels sont aujourd'hui, et depuis près de vingt ans, à disposition du corps enseignant fribourgeois pour l'apprentissage de la lecture. Il s'agit de Ratus (Hatier, 1987) et Gafi (Nathan, 1992) en 1P (première année primaire). Ces deux méthodologies sont dites « semi-globales », dans la mesure où elles impliquent une approche par la syllabe combinée avec la mémorisation de mots appris et mémorisés en tant que tels. De son côté, l'entrée dans l'écrit est essentiellement liée à la découverte et à la maîtrise des lettres, des syllabes et des mots. En 2P (deuxième année primaire), ces moyens sont complétés par le livre de lecture « Comme tu voudras ».

Force a été de constater que ces deux supports sont dépassés, pour diverses raisons, et notamment les suivantes :

- La volonté des auteurs de donner du sens aux apprentissages se heurte à la limite imposée par la répétition de sons et de syllabes ainsi qu'au faible stock de mots connus des élèves.
- L'absence d'un lien entre l'initiation à la lecture d'une part et la production d'écrits d'autre part ; on sait aujourd'hui qu'il existe une interdépendance marquée entre l'habileté à lire et à écrire.
- Il n'y a pas ou trop peu d'ouverture à d'autres types de textes et à d'autres auteurs.
- L'articulation des ouvrages se concentre presque exclusivement autour d'un personnage principal.
- Un accent mis sur la reconnaissance de graphies, de pair avec des phrases ou groupes de phrases uniquement pour elles-mêmes, sans aucun lien avec le sens du récit, par exemple.

Ainsi que le relève la députée Solange Berset, deux nouveaux moyens d'enseignement destinés à l'apprentissage de la lecture sont actuellement expérimentés dans une dizaine de classes : en 1P au cours de l'année scolaire 2008/09, et en 2P au cours de la présente année scolaire. Il s'agit de « Grindelire » (Bordas, 1999) et « Que d'histoires » (Magnard, 2001).

Sur mandat de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), de nombreux moyens d'enseignement ont été l'objet d'une analyse rigoureuse effectuée en 2006 par un groupe d'experts romands. La commission romande des moyens d'enseignement a validé les deux propositions retenues par le groupe d'experts. L'année suivante, la CIIP décidait de l'adoption de ces deux moyens d'enseignement avec charge aux cantons romands d'en assurer la mise en œuvre jusqu'à la rentrée scolaire 2012.

Qualifiée de « globale » par la députée Berset, l'approche pédagogique de ces moyens ne se limite pas à la mémorisation de l'écriture (graphie) des mots. De nombreuses autres compétences y sont développées, par exemple : la capacité de distinguer ce que l'on entend (le son) de ce que l'on voit (la graphie), pour établir ensuite une correspondance entre les deux, correspondance dont on sait qu'elle représente une base importante de la compréhension de l'orthographe ; la connaissance des lettres de l'alphabet, qui permet la formation de syllabes conduisant à la lecture et à l'écriture des mots, la mémorisation et la transcription de ceux-ci ainsi que la prise en compte d'un code d'écriture (ponctuation, majuscules, espace entre les mots, ...) sont aussi des éléments à prendre en compte. Le passage de la langue orale à la langue écrite fait donc partie intégrante de la démarche nécessaire aux apprentissages. L'organisation de la phrase (aspects syntaxiques) est également abordée pour découvrir sa structuration. De même, la production d'écrits est fortement encouragée. L'appropriation du monde de l'écrit s'effectue par la lecture complète

de petits albums dont les textes proposés sont riches de dimensions culturelles et intellectuelles. Ainsi donc, comme on peut le constater, les moyens d'enseignement en question n'ont rien à voir avec les méthodes globales contestées.

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) a la responsabilité d'assurer l'accompagnement de ce processus. Une procédure et un calendrier ont ainsi été établis :

1. En 2007 déjà, deux journées de formation ont été organisées à l'intention des inspecteurs et inspectrices, des collaborateurs et collaboratrices pédagogiques en charge du domaine des langues, et des formateurs et formatrices de la Haute Ecole Pédagogique (HEP). M^{me} Rieben, professeure universitaire en psychologie et sciences de l'éducation, spécialiste de la lecture-écriture, en a assuré l'animation. L'objectif prioritaire de ces deux journées était d'instaurer la mise en place d'une véritable culture commune de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. De nombreuses recherches ont clairement montré l'importance d'établir des liens dans l'acquisition de bonnes compétences simultanées dans ces deux axes essentiels de l'apprentissage de la langue.
2. En 2008, le SEnOF a rédigé et édité un texte de référence destiné aux partenaires impliqués (formateur/trices, inspecteur/trices, enseignant/es). Ce document, intitulé « L'apprentissage du lire-écrire, un défi au quotidien »¹, définit le cadre commun aux quatre composantes interdépendantes à prendre en compte et à exercer dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, à savoir :
 - développer la culture de l'écrit,
 - comprendre et produire des mots,
 - passer de la langue orale à la langue écrite,
 - lire et écrire des mots.
3. La phase d'expérimentation a débuté au début de l'année scolaire 2008/09 dans une dizaine de classes de première année (1P). Ces mêmes classes sont suivies dans leur deuxième année d'apprentissage, depuis la rentrée 2009/10.

Placée sous la responsabilité du SEnOF et en collaboration avec la HEP, cette expérimentation poursuit les objectifs suivants :

- soutenir les praticiens et praticiennes dans la mise en œuvre des moyens d'enseignement,
- relever les éventuels besoins ou écueils inhérents à ces nouveaux moyens ou à leur mise en œuvre,
- évaluer l'adéquation des moyens proposés au texte de référence cantonal « L'apprentissage du lire-écrire, un défi au quotidien » cité plus haut, au plan d'études romand (PER) et à la grille hebdomadaire du canton de Fribourg,
- identifier les arguments qui permettront à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et au SEnOF de sélectionner le ou les moyens retenus en toute connaissance de cause.

L'ensemble du processus pourrait également comporter la publication de recommandations susceptibles de faciliter l'utilisation du ou des moyens, de même qu'une liste de supports complémentaires recommandés sous forme de boîte à outils, au service notamment de la différenciation et de la prise en compte du profil toujours plus hétérogène des élèves.

¹ La CIIP a constitué un groupe de travail romand pour rédiger un *Guide pour l'enseignant « Apprendre à lire à l'école »* qui s'inspirera du document fribourgeois.

Un rapport intermédiaire sera présenté au SEnOF durant cet automne; les éléments d'appréciation de l'expérimentation dont nous disposons à ce jour indiquent que la mise en œuvre et l'utilisation des moyens testés donnent satisfaction, ils révèlent quelques précautions à prendre dont il faudra tenir compte et enfin, les apprentissages démontrent des résultats intermédiaires encourageants. Toutefois, il faudra effectivement se baser sur les résultats définitifs que le rapport final nous apportera à l'été 2010. Une décision interviendra donc au cours de l'automne 2010.

4. Durant l'année scolaire 2009/10, une formation complémentaire sera proposée à l'ensemble du corps enseignant du premier cycle (1E à 2P), pour permettre aux professionnels d'approfondir leurs compétences dans le domaine de l'apprentissage de la lecture-écriture en s'appuyant sur le texte de référence « Lire-écrire, un défi au quotidien ».
5. Durant l'année 2010/11, une information présentant le/les moyens retenus par le SEnOF sera donnée aux enseignants et enseignantes concernés, information accompagnée de recommandations destinées à faciliter la mise en place des apprentissages.
6. L'introduction officielle dans l'ensemble des classes du canton est prévue pour la rentrée scolaire 2011/12.

Considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat répond de la manière suivante aux questions posées :

1. Pour quelles raisons seul le nouveau moyen dit « global » pourra être utilisé ?

D'une part, comme indiqué ci-dessus, il s'agit de deux collections et non pas d'une seule. Ensuite, il n'est pas exact de qualifier ces deux collections d'approche « globale ». L'expérimentation des moyens retenus par la CIIP étant en cours, le choix final du/des supports d'apprentissage n'est pas arrêté. Par ailleurs, comme déjà mentionné, la possibilité d'enrichir l'apprentissage de la lecture-écriture en utilisant d'autres supports reste toujours envisagée. Il faut également relever que les approches pédagogiques proposées par « Grindelire » et « Que d'histoires » laissent à l'enseignant ou l'enseignante une grande liberté dans la gestion des apprentissages, afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins individuels des élèves.

Les résultats de l'expérimentation attendus pour l'été 2010 permettront à la DICS et au SEnOF de prendre une décision.

2. Il semble qu'il ne sera plus permis, officiellement, d'utiliser un moyen selon le choix de l'enseignant. Si cela est avéré, quelles sont les raisons de cette décision ? Le Conseil d'Etat serait-il prêt à permettre aux enseignants de pouvoir utiliser, comme cela se fait actuellement, un autre moyen d'apprentissage de la lecture, ceci officiellement donc en finançant l'achat de ce moyen ?

Déjà actuellement, seuls deux moyens d'enseignement sont autorisés par le canton et livrés par l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS).

Le choix et la mise en œuvre de ce(s) nouveau(x) moyen(s) s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la scolarité au plan romand, en application de la Convention scolaire romande, acceptée par le Grand Conseil en date du 12 février 2009 et entrée en vigueur le 1^{er} août de cette année, raison pour laquelle la CIIP a mandaté un groupe d'experts pour sélectionner les moyens les plus adaptés à l'apprentissage de la lecture-écriture. Comme indiqué ci-dessus, le canton de Fribourg teste actuellement les moyens conseillés.

De nombreuses écoles conduisent aujourd'hui des projets dans le domaine de la lecture. Il importe donc que cet apprentissage s'inscrive dans un cadre commun, cadre défini par le

texte de référence « L'apprentissage du lire-écrire, un défi au quotidien » et soutenu par les moyens retenus.

Les résultats de l'expérimentation permettront à la DICS et au SEnOF de se positionner quant à l'adéquation de ces supports et d'envisager, si nécessaire, l'introduction d'outils complémentaires pour permettre un apprentissage optimal de la lecture-écriture dans le respect de la différenciation notamment, pour prendre en compte de manière la plus appropriée les besoins de chaque élève.

L'apprentissage des syllabes accompagné par gestes selon l'approche Borel-Maisonny relevée par la députée Berset est une approche parmi d'autres. Pour rappel, le rapport final étant attendu pour l'été 2010, il n'est pas possible au Conseil d'Etat de se prononcer quant à son utilisation future.

3. Depuis l'introduction de la méthode de lecture globale, quelles sont les évaluations faites entre les classes qui ont utilisé uniquement la méthode globale et celles qui ont eu un apprentissage de la lecture avec une méthode syllabique et/ou gestuelle ? Quels en sont les résultats ?

Il n'existe pas à ce jour d'évaluations comparatives entre les résultats des classes ayant adopté une méthode syllabique et/ou gestuelle et des classes utilisant uniquement une méthode dite « globale ». Par contre, les recherches actuelles montrent que les élèves au bénéfice d'un apprentissage touchant les diverses composantes citées ci-dessus et basé simultanément sur l'interaction régulière entre lecture et production d'écrits, obtiennent de meilleurs résultats. A signaler que dans le canton de Fribourg, l'approche exclusivement « globale » n'a pas eu lieu, même si la série « Chantepage », en cours dans les 1980, a favorisé ce genre de démarche auprès de certains enseignants et enseignantes. Les moyens « Gafi » et « Ratus » n'ont, pour leur part, jamais écarté l'apprentissage syllabique, pas plus que ne le prévoient les nouveaux moyens romands « Grindelire » et « Que d'histoires ! ».

Conscient de l'importance de l'apprentissage du français comme condition préalable de l'apprentissage des autres branches, le Conseil d'Etat partage le souci de la députée Berset. Il tient à souligner que le canton de Fribourg s'est donné le temps de la réflexion pour permettre de définir un cadre commun, visant une meilleure cohérence dans l'approche de la lecture-écriture de tous les partenaires concernés (enseignants et enseignantes, inspecteurs et inspectrices, collaborateurs et collaboratrices pédagogiques en charge du dossier, formateurs et formatrices de la HEP), et ce dans le respect du cadre romand. Les bases de l'évolution de l'apprentissage du lire-écrire sont ainsi posées et les résultats de l'expérimentation en cours permettront, au besoin, de les parfaire.

Fribourg, le 17 novembre 2009